

Activité agrotouristique: les statuts, le cadre réglementaire et la définition de ses tarifs

Objectifs

Vous souhaitez mettre en place des activités agrotouristiques sur votre ferme ? Cette formation vous permettra d'acquérir des connaissances relatives aux statuts juridiques, fiscaux et sociaux dans le cadre spécifique d'une activité agrotouristique.

Contenu

Journée 1 : Connaître le cadre juridique, fiscal et social des différents types d'accueil à la ferme.

Matinée

-Apports sur le cadre juridique des différents types d'accueil : gîtes, chambres, d'hôtes, table d'hôtes, auberge, camping, yourtes, ferme pédagogique, accueil social, les labels,...

-Ateliers à partir de cas concrets.

Après-midi

-Apports sur le cadre fiscal et social des activités agrotouristiques : impositions des revenus (Impôt sur les sociétés, BIC, BNC, BA...), taxe sur la valeur ajoutée, autres impôts, statut social ;

-Ateliers à partir de cas concrets.

Journée 2 : Connaître les exigences administratives liées à l'activité d'agrotourisme et définir des tarifs équitables.

Matinée

-Apports sur les moyens de paiements, les contrats, les factures, les assurances, les règles commerciales,...

-Ateliers à partir de cas concrets.

Après-midi

-Inclusion du groupe sur le thème : « Votre approche des tarifs aujourd'hui ».

-Atelier à partir de cas concrets.

-Apports sur les différentes approches de calcul d'un tarif, prise en compte des coûts, de l'environnement, de la clientèle visée, de la concurrence, des exigences des labels...

Dates, lieux et intervenants

27 sept 2017 Limousin - à déterminer
09:30 - 17:30 (7hrs) 87000

28 sept 2017 Limousin - à déterminer
09:30 - 17:30 (7hrs) 87000

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA.

Infos complémentaires

Organisée par ADEAR Limousin

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 18/09/2017

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour les personnes non éligibles Vivéa, nous contacter. Pour des questions d'assurance, l'adhésion 2017 à l'ARDEAR Limousin est obligatoire.

Plus de renseignements

Antoine Vépierre
ardearlimousin@gmail.com
ARDEAR

Safran - 2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 Panazol - 87 017 LIMOGES

05 87 50 41 03

Taux de satisfaction : %

Repas : repas partagé tiré du sac.



Modalités d'accès :

Josiane Betton, Formatrice et consultante en création et gestion d'entreprises.

Josiane Betton, Formatrice et consultante en création et gestion d'entreprises.